



AR Prefecture

043-214300329-20250915-2025_080-DE
Reçu le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 09/09/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette
PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien
GAGNE, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine
JOUVHOMME, Denis CLAMENS.
Excusés :
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Secrétaire de séance : Roland SEUX

**OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DES
SALLES du CSC POUR PERMETTRE LA PERCEPTION DE VIREMENT**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025-05 en date du 28 janvier 2025 instituant une régie de recettes pour la location des salles du CSC ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances en date du 11 septembre 2025.

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement les produits des locations de salles du centre socioculturel.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du bâtiment Centre Socio Culturel « Arkosia » de Blavozy, est sous l'autorité du conseil municipal à partir du 1^{er} janvier 2025. Une commission municipale est créée pour suivre sa gestion et qu'une régie a été mise en place afin de percevoir les recettes de la location des salles.

Il propose pour faciliter les transactions financières pour les administrés et améliorer la gestion des recettes de modifier les modes d'encaissement en incluant les virements. Ceux-ci se feront sur le compte DFT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- de modifier les modes d'encaissement de la régie de recettes pour la location des salles du bâtiment du Centre Socio Culturel et d'inclure le paiement par virement sur le compte DFT.

- d'autoriser M. Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire, Franck PAILLON
043-214300329-20250915-2025_080-DE
Reçu le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025



Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Roland SEUX